

Communiqué de presse

28 avril 2026

## Une convention pluriannuelle renouvelée pour soutenir les droits et la voix des usagers de santé en Auvergne-Rhône-Alpes

La convention signée ce 28 avril par Cécile COURREGES, directrice générale de l'Agence régionale de santé, et François BLANCHARDON, président de France Assos Santé Auvergne-Rhône-Alpes, renouvelle pour trois ans (2026-2028) le soutien de l'Agence pour conforter les contributions des usagers de santé à la mise en œuvre des politiques de santé dans la région.

### Construire et évaluer la politique régionale de santé avec les usagers eux-mêmes

« Ce soutien nous permet d'aller plus loin et de porter plus haut la voix des usagers de santé et le respect de leurs droits dans la région », s'est félicité **François Blanchardon**, président de l'Union régionale qui fédère plus de 130 associations d'usagers de la santé. Il précise : « Son renouvellement va notamment permettre à des jeunes et des personnes en situation de précarité de poursuivre leur évaluation du schéma régional de santé en vigueur jusqu'en 2028 et formuler des recommandations pour le prochain. »

Pour **Cécile Courrèges**, directrice générale de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes, « le renouvellement de cette convention traduit une conviction partagée : la qualité de l'action publique en santé dépend aussi de notre capacité à construire et évaluer nos réponses avec les usagers eux-mêmes. Avec France Assos Santé Auvergne-Rhône-Alpes, nous consolidons un partenariat concret et utile pour mieux prendre en compte les besoins exprimés par les jeunes, les personnes en situation de précarité et les personnes accompagnées en établissements, au service de politiques de santé plus lisibles et plus efficaces. »

### France Assos Santé : l'observatoire de la santé par les usagers

La convention renouvelle le soutien apporté par l'Agence régionale de santé à 4 actions proposées par France Assos Santé Auvergne-Rhône-Alpes :

- L'animation du groupe de travail avec des usagers en situation précaire exprimant leurs besoins en santé.
- L'animation du groupe de travail avec des jeunes exprimant leurs besoins en santé
- Le renforcement des droits des personnes accompagnées en établissements sociaux et médico-sociaux par l'animation du réseau des personnes qualifiées et le soutien aux représentants en conseil de la vie sociale),
- L'organisation de webinaires et journées d'échanges territoriales visant à soutenir les commissions des usagers (CDU) hospitalières dans leur rôle d'amélioration de la qualité.

Chaque année, les deux groupes de travail cités pilotent des enquêtes auprès des publics jeunes ou précaires sur une problématique de santé. Accompagnées par des acteurs associatifs, les personnes concernées en tirent des



Cécile Courrèges (à droite) et François Blanchardon (à gauche) signent la convention pluriannuelle au siège de l'Agence (Lyon). Crédit : FAS ARA

recommandations qu'elles viennent ensuite présenter à la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA), instance consultative placée auprès de la directrice générale de l'ARS.

« Cette modalité de participation des usagers innovante s'inscrit pleinement dans nos priorités stratégiques : installer France Assos Santé comme l'observatoire de la santé par les usagers », a souligné François Blanchardon.

### « Une priorité partagée »

Les deux autres actions soutenues visent à renforcer l'effectivité des droits des personnes en milieu hospitalier et au sein des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS). La première, intitulée « Journées d'échanges Acteurs de santé », renforce la coopération entre les professionnels de santé et les représentants des usagers qui siègent au sein de la commission examinant les plaintes et réclamations des patients à l'hôpital.

Dénommée « Faire vivre les droits des personnes accompagnées », la seconde entend former et mieux faire connaître les « personnes qualifiées », chargées d'informer les résidents des ESSMS et leurs proches sur leurs droits. Elle souhaite également faire connaître les « bonnes pratiques » en matière d'animation des Conseils de la vie sociale (CVS), lieu d'expression des résidents et de leurs familles pour communiquer et échanger sur l'ensemble de leurs conditions de vie, de soins et d'hébergement. « La bonne information des résidents sur leurs droits et la prise en compte de leur avis dans la vie des établissements est une préoccupation partagée », ont convenu, ensemble, Cécile Courrèges et François Blanchardon.

### Contact presse :

France Assos Santé Auvergne-Rhône-Alpes : Régis Bourgeat – 06 85 71 46 81 –

[rbourgeat@france-assos-sante.org](mailto:rbourgeat@france-assos-sante.org)

Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes : ARS Auvergne-Rhône-Alpes : 04 27 86 55 55 –

[ars-ara-presse@ars.sante.fr](mailto:ars-ara-presse@ars.sante.fr)